RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL FOOTBALL A 7

SAISON 2019 / 2020

Article - Commission d'organisation

La commission Départementale du Foot à 7 est chargée de l'organisation et de l'administration de l'épreuve avec l'accord du Comité Directeur du District ou son bureau.
Une commission restreinte peut prendre toute décision dans le cadre de la gestion de l'organisation.
Le championnat se dispute par match aller et retour ou sous une autre formule par décision de la commission.
Tous les clubs régulièrement affiliés à la FFF, à statut amateur ou indépendant peuvent y participer.
Les clubs doivent être à jour administrativement avec la Ligue et son District.

Article 2 - Engagement des équipes

Les engagements pour lesquels un droit est débité sur le compte (se reporter à l'annexe des frais, tarifs et droits financiers de la Ligue et du District) sont établis sur des imprimés fournis par la Ligue et le District qui comprennent notamment la déclaration du Président du club affirmant que son club est bien assuré conformément à l'article 32 des Règlements Généraux, ils doivent être adressés avant le 30 juin au District.
Chaque club doit avoir au moins 12 joueurs.
Le District a le droit de refuser l'engagement d'un club.

Article - Qualification et participation

Pour participer à l'épreuve, les joueurs doivent être qualifiés en conformité avec les règlements et leurs statuts pour leur club à la date de la rencontre.

- Un joueur ne peut participer à la compétition que pour un club,
- Le nombre de joueurs mutés et étrangers n'est pas limité,
- Un joueur peut jouer avec la licence de son club foot à 11,
- Un joueur licencié en licence libre (foot à 11) dans un club peut évoluer dans un autre club avec une licence loisir avec l'accord de son club.

Article 4 - Installations sportives

Les clubs participants doivent obtenir un ½ terrain éclairé avec un créneau en semaine à partir de 19 heures (le vendredi de préférence suivant la disponibilité).
Dans le cas contraire et dans la mesure du possible, des dispositions pourront être envisagées par la commission Départementale du Foot à 7 pour faciliter l'accès à la pratique sans quoi, l'équipe ne pourra pas s'engager.
En cas d'indisponibilité de l'installation, jour de compétition, le club devra disposer d'une installation de remplacement. La commission se réserve le droit d'inverser l'ordre d'une rencontre si le club recevant ne peut disposer de son installation à la date prévue.

Article 5 - Organisation du championnat

Le calendrier des rencontres est affiché sur le site officiel du District et ne peut être modifié sauf cas majeure apprécié par la commission Départementale et communiqué aux intéressés.

Le nombre de divisions, la composition des groupes ainsi que les règles relatives aux montées et descentes sont laissés à la disposition de la commission d'organisation compétente aux regards du nombre d'équipes engagées en championnat.
Deux équipes du même club peuvent être présentées dans la même division. La commission elle seule se réserve le droit de changer la formule.
Il est procédé à deux descentes et montées dans chacune des divisions en fin de saison.
Un report de match peut s'effectuer en ayant l'accord des 2 clubs, plus la commission, avec la proposition d'une nouvelle date. Le club demandeur doit faire la démarche via Footclubs.
En cas de changement d'horaire, le club recevant devra obligatoirement avertir le club visiteur, la commission et le District une semaine avant la rencontre.

- Pour les clubs libres participant à un championnat de Ligue 1 seul joueur est autorisé à être inscrit sur la feuille de match du jour (est considéré joueur de ligue celui qui aura effectué au moins 3 matchs avec une équipe de ligue) sinon match perdu sur tapis vert pour l'équipe fautive,
- Pour les clubs libres, 3 joueurs ayant participés à la journée précédente du championnat Foot à 7 doivent être inscrits sur la feuille de match du jour,
- Les clubs recevant doivent mettre à la disposition, le jour du match, 3 ballons gonflés, 1 pour le centre et 1 à chaque but.

Article - Règles de Classement

A. Le classement se fait par addition de points décomptés comme suit :

Match gagné	3 points
Match nul	1 point
Match perdu sur le terrain	0 point
Match perdu par pénalité ou forfait	1 point

B. Pénalités :

Pour tout match perdu par pénalité, le score particulier entre les deux compétiteurs est de 3 à 0.

C. Forfait :

Pour tout match gagné par forfait, le score particulier entre les deux compétiteurs est de 3 à 0.
A partir du 4ème forfait de la même équipe, une sanction financière sera appliquée d'un montant de 15€.
En cas de forfait général : 60€.

D. Le classement :

En cas d'égalité de points entre plusieurs équipes d'un même groupe, pour les départager il est procédé de la façon suivante :

- Aucune priorité donnée à une équipe 1 sur une équipe 2, 3 ou 4 etc,

- En cas d'égalité entre des équipes : il est procédé (entre elles) un classement particulier par points suivant la cotation du championnat,
- Si toujours égalité de points, les équipes sont départagées dans l'ordre suivant :
    - Goal-average particulier,
    - Goal-average général calculé à la différence de buts,
    - La meilleure attaque,

Article 7 - Discipline

Les questions relatives à la discipline des joueurs, éducateurs, dirigeants ou spectateurs à l'occasion des rencontres sont étudiées par la commission Foot à 7 puis jugées conformément au règlement disciplinaire figurant en annexe 2 des Règlements Généraux.
Les sanctions prononcées lors des matchs Foot à 7, doivent être purgées selon les modalités définies à l'article 226 des Règlements Généraux (les cartons rouges sanctionnés en foot à 11 sont purgés en foot à 7 et inversement).

Article 8 - Les fautes et incorrections

En cas de passe en retrait au gardien de l'un des joueurs de son équipe, ce dernier ne pourra pas s'en saisir à la main, mais uniquement le jouer au pied.
Pour toutes fautes en dehors de la surface de réparation :
Tacle volontaire, coup d'épaule volontaire se rendre coupable de brutalité, conduite violente ou grossière sur un joueur ne sont autorisés. Dans ce cas, coup de pied de réparation à 13 mètres sans mur contre l'équipe du joueur fautif et sortie temporaire du joueur de 5mn ; aucun remplaçant pendant ce temps limité.

Il faut bien considérer les cas suivants :

- Le ballon file dans le but vide, un joueur se jette en tacle sur la ligne de but et empêche le ballon de rentrer, alors que personne ne se trouve à proximité, il n'y a pas faute,
- Le ballon file devant le but, un joueur attaquant se trouve seul, il tacle le ballon et marque, le but est accordé,

Sur tous les coups francs, aucun contact n'est toléré sur le gardien, sinon coup franc à l'équipe adverse. Tous les coups francs sont directs à 9m ou 13m.

Article 9 - Réserves et réclamations

Les réserves et les réclamations sont examinées par la commission Départementale Foot à 7.

- Les réserves portant sur la qualification ou la participation des joueurs doivent être formulées dans les conditions prescrites par les articles 142 et 145 des Règlements Généraux,
- Les réserves portant sur les questions techniques doivent être formulées selon les modalités fixées par l'article 146 des Règlements Généraux,

- Les réserves doivent être confirmées dans les conditions fixées par l'article 186.1 des Règlements Généraux,
- Les réclamations portant sur la qualification ou la participation des joueurs doivent être formulées dans les conditions fixées par l'article 187 des Règlements Généraux,
- Les réserves et réclamations sont à adresser au District de la Sarthe de Football,
- Tout club visé par des réserves formulées pour non présentation de licence (s) doit, à la demande de la commission Foot à 7 et sous peine d'amende, adresser l'original de la ou des licence (s) dans les 48 heures ouvrables suivant le match, ainsi que tous les renseignements nécessaires à l'instruction des réserves,
- En dehors de toute réserve ou de toute réclamation, l'évocation par la commission compétente est toujours possible, avant l'homologation d'un match, dans les cas et dans les conditions fixées par l'article 187.2 des Règlements Généraux,

Article 10 - Les feuilles de match

Les feuilles de match doivent être complètes « signées par les deux équipes, capitaines, dirigeants avec le score correctement écrit en chiffres et lettres » et doivent être envoyées dans les 48 heures (dernier délai, la semaine qui suit la rencontre), sinon l'équipe fautive se verra pénalisée d'un point après avoir reçu un avertissement.
Le club recevant est responsable de l'envoi de la feuille de match

Article 11 - Obligation

Tous les clubs doivent être représentés à l'Assemblée Générale de fin d'année du District de la Sarthe.
En cas d'absence une sanction financière du District est effectuée d'un montant de 25€.
Tout club méritant un trophée ou autre, non présent à l'A.G. du District ou à la réunion de fin d'année du Foot à 7, la récompense est annulée.

Article 12 - Règles du jeu

- <u>Les Dimensions du terrain :</u>

1- Longueur du terrain de 50m à 75m
2- Largeur du terrain de 40m à 55m
3- But de mx2m10. (7m32x2m44, accepté)
4- Pénalty 9 mètres
5- Surface de réparation, 10 mètres de chaque côté des buts et profondeur 13 mètres.
6- Coupe de pied de réparation à 13 mètres.
7- Les buts doivent être fixés au sol afin d'éviter tout risque de bascule
8- En pratique, on utilise le terrain de jeu à 11 que l'on partage en deux

- <u>Le Ballon</u>

Le ballon utilisé est celui prévu par le règlement du foot à 11

- Le Nombre de joueurs

Chaque équipe se compose de 7 joueurs dont un gardien de but et peut présenter 7 joueurs plus cinq remplaçants sur la feuille de match.
Les remplaçants peuvent entrer dans le jeu à n'importe quel moment de la partie et s'effectuer derrière le but de son équipe, à condition d'attendre un arrêt de jeu.
Les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçants.
Une équipe présentant moins de 5 joueurs dont le gardien est, déclarée forfait.

- Equipement des joueurs

Chaque joueur d'une même équipe porte le même équipement à l'exception du gardien de but qui porte un maillot de couleur différente de celle des deux équipes.
Le club visiteur doit se munir d'un deuxième jeu de maillots au cas où l'équipe visiteuse aux mêmes couleurs, sinon se procurer des chasubles numérotées ou le club recevant prêtera un jeu.
Le port des objets dangereux est interdit : montres, bracelets, colliers, bagues.
Le port des protèges tibias est obligatoire sinon le joueur ne peut pas participer à la rencontre.

- Arbitrage

La partie se déroule en auto-arbitrage. On n'utilise pas d'arbitres de touche.
La faute commise, le jeu doit être stoppé et le ballon posé à l'endroit de la faute sans contestation (Fair- Play exigé)

- Les coups francs.

  - Tous les coups francs dans la surface de réparation, en dehors de la surface désignée face au but, sont ramenés sur la ligne des 13m sans mur de l'équipe défendant à 13m.
  - L'équipe recevant sera chargée de marquer les 13m par une pose d'un cône ou une marque de peinture ou autre.
  - Sur tous les coups francs, aucun contact n'est toléré sur le gardien sinon coup franc à l'équipe adverse

- La durée de la partie

La durée de la partie est partagée en deux périodes de 30mn entrecoupées par une mi-temps de 5 minutes. La fin de celles-ci doit avoir lieu sur une sortie de balle (6 mètres, touche, corner, but pour ne pas couper une action en plein milieu. Dans la mesure du possible, le ou les joueurs/dirigeants qui surveillent le chronomètre annonceront aux joueurs sur le terrain que les 30 minutes sont atteintes et qu'il s'agit de la dernière action à jouer.
Précision : un coup franc ou un pénalty ne donne pas lieu à la fin de la mi-temps, on laisse ceux-ci être tirés. On ne fait pas jouer d'arrêt de jeu. Le temps est pris par chaque équipe afin d'éviter toutes contestations.

- Le coup d'envoi

Les joueurs de l'équipe opposée à celle qui donne le coup d'envoi ne pourront s'approcher à moins de six mètres du ballon avant que le coup d'envoi ait été donné.

- Ballon en jeu et hors-jeu

Le ballon sera en jeu, quand il aura entièrement franchi les limites du terrain.
Les lignes font parties du terrain de jeudi.
La remise en jeu de la touche se fait avec les mains.
Le hors-jeu n'existe pas.

- Coup pied de réparation

Le coup de réparation ou pénalty est accordé pour une faute dans la surface face au but.
Le ballon sera placé à une distance de 9 mètres de la ligne de but.
Le joueur doit toucher le ballon en avant et ne pas le rejouer avant qu'il ait été touché par un autre joueur.
Le gardien de but doit rester sur sa ligne de but entre les montants. Les autres se tiendront en dehors de la surface des 13m.

- Sortie de but

Lorsque le ballon est sorti de terrain par la ligne de but après avoir été touché en dernier lieu par un joueur de l'équipe attaquante, c'est une remise de but.
Pour la remise en jeu les joueurs de l'équipe adverse devront se trouver en dehors de la surface des 13 mètres.
Le gardien doit toujours effectuer cette remise en jeu à la main.
Dans tous les cas le ballon est obligé de sortir de la surface pour être en jeu.

Organisation des Coupes, District et Challenge du Foot à 7

Le règlement est le même que le championnat au niveau jeu.
En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, il sera procédé à une série de 5 pénaltys et si toujours égalité mort subite à tir égal.
Pour les clubs libres, 3 joueurs ayant participé à la journée précédente du championnat foot à 7 doivent être inscrits sur la feuille de match du jour.
A partir des ¼ de finales, tout joueur sur la feuille de match devra avoir déjà joué au moins 3 matchs en championnat ou en coupe, sinon match perdu sur tapis vert pour l'équipe fautive.

Organisation foot à 7 Vétérans

Le règlement est identique au règlement du Championnat Seniors
Il faut avoir 35 ans « vétérans, signalisation par la licence » année civile.
Il est autorisé à une équipe d'avoir deux joueurs de 30 à 35 ans.
Ces joueurs ne doivent pas participer au championnat seniors ligue - si infraction : Match perdu pour l'équipe fautive.

La commission départementale Football à 7.